

LETEMPS.CH

SUISSE

Aujourd'hui, le
2 mai 2000

SOMMAIRE

L'USS profite de la Fête du travail pour relancer le débat sur les bas salaires

La Suisse ne cherche pas à profiter des cerveaux qu'elle forme

► Le parcours du combattant des spécialistes formés en Suisse

FUITE DES CERVEAUX. Non seulement la Suisse laisse filer certains de ses talents scientifiques à l'étranger, mais elle ne retient guère ceux qu'elle attire. Sixième volet de notre série

TRANSMETTRE CET ARTICLE

RECHERCHER

PAR DATE RELEVÉE

La Suisse ne cherche pas à profiter des cerveaux qu'elle forme

Nicolas Dufour, Agnès Wuthrich

Mardi 2 mai 2000

Au pays de la matière grise, les flux sont constants. Tandis que certains jeunes chercheurs suisses émigrent sous d'autres cieux en une «fuite des cerveaux» qui préoccupe certains responsables politiques et académiques (Le Temps du 13 avril), nombreux sont ceux qui viennent étudier dans les hautes écoles helvétiques. Selon l'Office fédéral de la statistique, celles-ci comptent 20% d'étudiants étrangers, dont les trois quarts de l'Union européenne. Septante pour cent de ces étudiants sont venus spécialement en Suisse pour y faire leurs études. Dans le paysage national, l'Université de Genève s'avère la plus courtisée par les étudiants d'ailleurs, suivie par l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et la Haute Ecole de Saint-Gall. Une part, non chiffrée mais assurément conséquente, de ces talents quitte la Suisse au terme de leurs études, éventuellement après un travail de recherche complémentaire ou un doctorat. Il a longtemps paru évident d'accueillir ces jeunes et de les renvoyer sitôt leur diplôme en poche. Cette générosité suisse obéissait à une idée du développement selon laquelle la Suisse offrait des formations à de jeunes intellectuels qui, ensuite, avaient pour mission d'en faire profiter leurs pairs. L'intérêt helvétique résidait dans le fait que ces futurs cadres, patrons ou ministres garderaient une affection particulière pour la Suisse: «Lorsqu'un directeur de chemin de fer africain formé en Suisse doit faire appel à des entreprises, il s'adressera en priorité aux sociétés avec lesquelles il a eu un contact durant ses études», explique Marcel Jufer, vice-président de l'EPFL et directeur de la formation. A l'entendre, le gain pour l'industrie suisse commence même en amont: «Durant leurs études déjà, ils apportent une contribution à la recherche, donc à l'économie.»

Mais à l'heure où la Suisse manque singulièrement de spécialistes de pointe dans des secteurs comme l'informatique et les biotechnologies, des voix s'élèvent pour demander s'il est judicieux de laisser filer des têtes bien – et coûteusement – formées dans les hautes écoles helvétiques. «La Suisse ne sait déjà pas garder ses spécialistes. Mais elle s'y prend aussi très mal pour les remplacer par des étrangers», estime Claude Roulin, chef du service d'orientation professionnelle à l'Université de Lausanne. «Qu'il y ait un certain protectionnisme en médecine par exemple, je peux comprendre, renchérit Anja Oksalampi, assistante sociale au Bureau universitaire d'information sociale à Genève. Mais pour les informaticiens, c'est totalement paradoxal.»

Jacques Neiryck, professeur honoraire à l'EPFL et conseiller national (PDC/VD) est persuadé que les spécialistes venus se former sont découragés parfois même avant la fin de leurs études. Il a donc déposé une motion pour modifier le cadre légal: «Une loi qui octroie aux assistants d'université le même statut qu'aux saisonniers est une loi fautive», s'insurge-t-il. Outre le fait que leur statut oblige les étrangers à quitter le territoire suisse dans les 15 jours qui suivent la soutenance de leur thèse, il présente un autre inconvénient, majeur aux yeux de cet ancien chef d'une section EPFL: tout regroupement familial est impossible, à moins de bénéficier d'une bourse de la Confédération. Jacques Neiryck raconte à ce sujet qu'il a été jusqu'à publier des offres d'emploi dans lesquelles il était humoristiquement stipulé que préférence serait donnée aux homosexuels et aux hommes fréquentant les prostituées: «Cette loi est absurde. C'est une façon de mettre les gens à la porte. Et imaginez l'image de la Suisse qu'ils ramènent chez eux.»

Quant à ce qui se passe à la fin du parcours académique, Jacques Neiryck est tout aussi critique. Et Marcel Jufer renchérit: «Une fois qu'ils ne sont plus étudiants, il y a très souvent des problèmes. Bien que la Suisse pratique à cet égard un régime à deux vitesses». En matière de permis de travail, la politique des deux cercles est clairement appliquée. Alors qu'un Européen ou un Nord-Américain aura peu de difficultés à rester, les ressortissants des pays en voie de développement semblent avoir plus de difficultés. Bien qu'elle ait eu connaissance de nord-Américains «perdus» pour la Suisse, Anja Oksalampi ne reçoit quasiment jamais d'Européens ni d'Américains dans son bureau. A l'instar de Claude Roulin, qui voit toutefois une autre explication: «Parce que ces gens

de Claude Roulin, qui y voit touterois une autre explication: «Personne ne se fait vraiment d'illusion sur ses chances de rester après la fin de ses études. Mais pour les citoyens des pays industrialisés, tenter sa chance est moins crucial, à moins d'une motivation sentimentale.»



Le parcours du combattant des spécialistes formés en Suisse

Logique administrative: «Vous êtes venu étudier. Pourquoi voulez-vous un permis de travail?»

Agnès Wütrich

Ressortissant de la République démocratique du Congo, il est venu étudier à Genève. Il a terminé deux licences, simultanément, l'une en mathématiques, l'autre en informatique. Note «6» partout. Il vient de repartir, faute de pouvoir rester: «La seule solution aurait été le mariage. Mais il était déjà fiancé à une africaine». Des histoires comme celle-là, Anja Oksalampi, assistante sociale au Bureau universitaire d'information sociale de Genève, peut en raconter des dizaines. Etudiants et bureau des étrangers, ce sont, dit-elle, deux logiques qui s'affrontent. Pour preuve, elle cite la réponse du service compétent à un Africain en fin de parcours universitaire qui, désireux de rester en Suisse pour travailler, a demandé un permis ad hoc: «Vous êtes venu étudier. Pourquoi voulez-vous un permis de travail?».

Il y a ceux qui partent découragés, parfois avant même d'avoir fini leur cursus académique. Certains ont plus de chance: engagés par des entreprises influentes décidées à les garder, ils trouvent chez leur futur employeur un soutien inespéré dans l'obtention de leur permis B. C'est le cas par exemple de cet informaticien marocain formé à Genève, dont le patron actuel est allé jusqu'à engager un avocat pour obtenir qu'il reste en Suisse.

Autre histoire où un employeur influent a joué un rôle clef: celle de cette Chinoise ingénieure en électricité, arrivée à Lausanne en 1989 grâce à une bourse de la Confédération, et qui, comme les autres, tient à garder son anonymat. Décidée à faire un doctorat en Suisse, elle obtient ensuite un permis valable deux ans. Mais problème: à la fin de cette période, elle n'a pas terminé la rédaction de sa thèse. «J'ai reçu une lettre assez brutale, me signalant que mon permis était arrivé à échéance et que je devais quitter le territoire suisse.» Son professeur lui obtient six mois de sursis pour terminer sa thèse, puis trois de plus pour finir son semestre d'assistantat. Elle est décidée à rester: «J'avais le sentiment d'avoir passé des années la tête sous l'eau. Il me fallait du concret, dans une entreprise, au moins deux ans.» Elle postule à divers endroits, en Suisse et aux Etats-Unis. En avril 1994, elle commence un stage d'une année dans une société en Suisse alémanique, propriété d'un groupe travaillant notamment en Chine: «J'ai obtenu un permis L du canton en question. Douze mois, non renouvelable.» En cours de stage, l'entreprise lui propose de travailler ensuite pour la filiale chinoise. Elle refuse, décidée à rester en Europe ou éventuellement à partir aux Etats-Unis. «Un jour, un collègue me montre une petite annonce. Un gros groupe horloger qui cherchait un ingénieur en électricité. J'avais le profil. Lorsqu'ils ont proposé de m'engager, ils m'ont dit de ne pas me faire de soucis pour mon permis. Qu'ils s'occupaient de tout.» De fait, elle obtient un permis. «Depuis lors, mon statut est devenu stable». Elle a aussi rencontré un Suisse qu'elle a épousé. Une union qui n'avait aucune visée utilitaire: «Je considère le mariage comme sacré. Et d'ailleurs, j'avais déjà un permis de travail.» Elle n'exclut pourtant pas que ce nouveau statut d'épouse de Suisse l'ait servie par la suite: «Lors du premier téléphone avec mon employeur actuel, ils m'ont tout de suite demandé de quel type de permis B je bénéficiais. J'ai pu les rassurer, en leur disant que j'étais mariée à un Suisse.»

Plus rares, les Européens ayant rencontré des difficultés existent pourtant. Ainsi, cet Allemand, arrivé à Lausanne en 1980 pour ses études de microtechnique. Jusqu'à la fin de sa thèse en 1990, sa situation ne pose aucun problème. Ensuite, la situation se gâte: ayant terminé sa formation, il devrait partir. Or, l'EPFL lui propose de l'engager comme assistant. Sans issue dans un premier temps - il est même sur le point de partir -, la situation se règle subitement: «Je ne sais pas ce qui s'est passé. Sans doute que le fait d'être chargé de cours a joué un rôle». Retrospectivement, il reste toutefois amer: «J'ai attendu des mois, alors que tout pouvait se régler en un quart d'heure, puisque c'est finalement ce qui s'est passé.» Il estime aussi que l'EPFL - en particulier le service du personnel - pourrait jouer un rôle plus important en matière d'information. Depuis sept ans, il dirige avec un ancien collègue de l'EPFL une petite entreprise à Lausanne. Marié à une italienne, père d'un petit garçon, il est désormais au bénéfice d'un permis C: «J'ai mis 16 ans à l'obtenir. C'est presque le nombre d'années que j'ai vécues avant de venir en Suisse.» Lassé par ce parcours du combattant, il hésite à faire les démarches pour être naturalisé: «Je le ferai peut-être pour mon fils.»





[La Une](#)
[Sommaire complet](#)
[Accédez à tous les forums](#)

29, route de
l'Aéroport
CH-1215 Genève
15

tel. (+41 22) 799.58.58
fax. (+41 22) 799.58.59

e-mail info@letemps.ch
www.letemps.ch

